



**Acte n° 2023D008**  
**Délibération portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public du camping municipal**

Le 06 mars 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

**Etaient présents :** Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Ducros Alexandre, Pietropoli Jean-Philippe, Jean Louis CORTESE, Lequeux Jean-Louis.

**Etaient absent(s) excusé(s) :** Selam Fatima, Joëlle DURAND, Faugères Karine, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre

**Pouvoirs :**

Karine FAUGERES donne pouvoir à Didier GOULESQUE  
Sylvie FRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC-ANTES  
Karine DURAND donne pouvoir à Sylvie RISSE  
Fatima SELAM donne pouvoir à Denis MARTY  
Sylvie PRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC ANTES  
Jean Pierre VERDIER donne pouvoir à Roland BENAZECH

**Le secrétariat a été assuré par :** Jean Philippe PIETROPOLI

Le conseil municipal de la commune de Monesties

Vu les articles L.1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
- Vu la délibération en date du 19 décembre 2022 par laquelle la Commune a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal de la Commune de Monesties,  
- Vu le rapport de la Commission de concession portant sur les candidatures,  
- Vu le rapport de la Commission de concession portant sur les offres remises par les candidats,  
- Vu le rapport de Monsieur le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,  
- Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Considérant que le Conseil municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales décide

**Article 1 :**

d'approuver le choix de retenir la société Laurent Services 82 situé au 1965, chemin d'Aussac 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE comme délégataire en charge e l'activité camping,

**Article 2 :**

d'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes,

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service de camping,

Article 4 :

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

3 abstentions : Jean Paul ROUTHE, Jean Philippe PIETROPOLI, Jean Louis LEQUEUX

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide :**

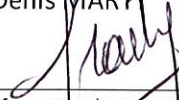
D'adopter les modalités d'attribution de la délégation de service public du camping.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Monesties, le 06/03/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY



---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.